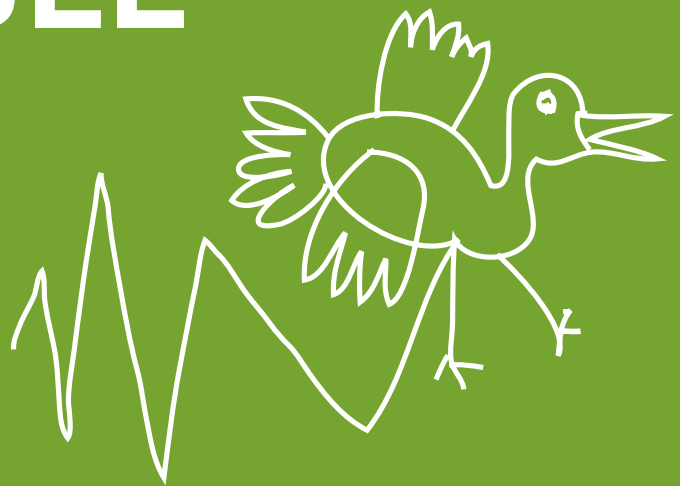


**5** ÈME  
CONCOURS  
PHOTO  
2010-2011

# “DÉVELOPPEMENT DURABLE”



**LYCÉENS  
ET APPRENTIS,**

vous avez jusqu'au 24 juin 2011  
pour participer au concours  
photo organisé par la Région  
Champagne-Ardenne.

Dénichez les repères, cachettes,  
pièges, abris... des espèces animales,  
et gagnez un ordinateur portable,  
un vélo, un appareil photo !

THÈME  
“LES CONSTRUCTIONS  
DE LA NATURE”



# 5<sup>e</sup> CONCOURS PHOTO "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

## Thème : "Les constructions de la nature"



Le cocon tissé par une chenille... Un insecte qui se prend malencontreusement dans la toile de l'épeire diadème... le nid d'une hirondelle, le fourreau du "porte bois"...  
**Déniche et photographie les constructions (repères, cachettes, pièges...) de la nature.**

Les espèces animales rivalisent bien souvent d'ingéniosité, de trouvailles, et parfois d'efforts, de méthodologie et de rigueur pour construire ce qui deviendra leur abri, leur repère, leur piège...

Des terriers, des trous, des toiles...

Du tissé, de l'empilé, du gratté...

Quelques branches, des fibres, de la paille...

L'un suspendu, l'autre posé... accroché...

Pars à la recherche des constructions de la nature et photographie ces réalisations dans toutes leurs formes, leur architecture, leur matière et leur originalité. La diversité est au rendez-vous ! Alors, sois curieux, créatif et inventif afin de surprendre le jury.

## Comment participer ?

### Pour tous les jeunes inscrits

dans un lycée ou un centre de formation d'apprentis de Champagne-Ardenne.

**2 catégories :** individuel ou en groupe de 2 à 5 élèves (classe, club photo, copains...).

### Chaque lauréat

sera avisé personnellement par courrier en octobre 2011.

### Photographies

- **catégorie "individuel"** : 2 photos maximum par participant,
- **catégorie "groupe"** : série de 5 à 8 photos,
- **photos** : format 13 x 18 cm sans marge, tirage couleur ou noir et blanc, sur papier photo, argentique ou numérique, photo plein cadre non montée, non encadrée et non réalisée par montage numérique.

Chaque photo devra être accompagnée d'un texte indiquant le lieu de la prise de vue de la photo, **exclusivement en Champagne-Ardenne**, ainsi que les raisons du choix de la photo.

Au dos de chaque photo doivent figurer de façon lisible :

- la catégorie,
- les nom et prénom du ou des auteurs,
- le titre de la photo et de la série pour les groupes,
- le sens de lecture (portrait ou paysage),
- et son numéro (si inscription dans une série).

**Le candidat devra être l'auteur de la photo et non le personnage pris en photo. Les lauréats s'engagent à fournir, sur demande, à la Région Champagne-Ardenne, dans un délai de deux semaines maximum, les fichiers numériques des photos déposées (en haute définition). Dans le cas contraire, les lots correspondants ne seront pas remis au lauréat concerné.**

**Chaque envoi** doit être accompagné du bulletin de participation ci-contre dûment renseigné.

**Les photos doivent être adressées** ou déposées à la Région Champagne-Ardenne - Concours photo "développement durable"  
Direction de l'Aménagement du Territoire  
5, rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
**avant le 24 juin 2011 à 18 heures.**

### Attention

Les photos ne seront pas retournées.



# Bulletin de participation

## 5<sup>e</sup> concours photo "développement durable"

Tout bulletin mal rempli ou non signé sera rejeté.

**Catégorie "individuel" :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Age : .....  
Adresse personnelle : .....  
Tél. (fixe/portable) : .....  
E-mail : .....  
Nom et ville du lycée/CFA : .....

**Catégorie "groupe" :**

Titre de l'association de photos : .....

**Participant n°1**

Représentant du groupe

Nom : .....  
Prénom : .....  
Age : .....  
Adresse personnelle : .....  
.....  
Tél. (fixe/portable) : .....  
.....  
E-mail : .....  
.....  
Nom et ville du lycée/CFA : .....  
.....

**Participant n°2**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Age : .....  
Adresse personnelle : .....  
.....  
Tél. (fixe/portable) : .....  
.....  
E-mail : .....  
.....  
Nom et ville du lycée/CFA : .....  
.....

**Participant n°3**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Age : .....  
Adresse personnelle : .....  
.....  
Tél. (fixe/portable) : .....  
.....  
E-mail : .....  
.....  
Nom et ville du lycée/CFA : .....  
.....

**Participant n°4**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Age : .....  
Adresse personnelle : .....  
.....  
Tél. (fixe/portable) : .....  
.....  
E-mail : .....  
.....  
Nom et ville du lycée/CFA : .....  
.....

**Participant n°5**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Age : .....  
Adresse personnelle : .....  
.....  
Tél. (fixe/portable) : .....  
.....  
E-mail : .....  
.....  
Nom et ville du lycée/CFA : .....  
.....

Je m'engage à fournir, sur demande, à la Région Champagne-Ardenne, dans un délai de deux semaines, les fichiers numériques (haute définition) ou les négatifs des photographies envoyées au concours photo. J'autorise la cession, à titre gratuit, à la Région Champagne-Ardenne, des droits de reproduction, de représentation et d'utilisation de la ou des œuvres (publicité, promotion, presse, affiche ou programme) tant sur support papier que sur support électronique (internet), pour une durée de trois ans à compter de la notification de la décision de la Région. En tout état de cause, cette exploitation ne fera pas l'objet d'un caractère commercial. Je garantis à la Région la jouissance paisible des droits cédés. Je déclare avoir pris connaissance et accepter entièrement les conditions du règlement du concours photo "développement durable", organisé par la Région Champagne-Ardenne.

Pour les élèves mineurs :

M.....

Signature du représentant légal

Fait à .....

Le .....

Pour les élèves majeurs :

M.....

Signature du candidat



# Règlement du 5<sup>e</sup> concours photo 2010-2011 organisé par la Région Champagne-Ardenne

## Article 1 : Organisateur

Dans le cadre de sa politique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, la Région Champagne-Ardenne organise, du 18 novembre 2010 au 24 juin 2011, un concours photo "développement durable".

## Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux scolaires inscrits dans un établissement de Champagne-Ardenne : lycée privé ou public d'enseignement général, professionnel, technologique, lycée agricole et centre de formation d'apprentis.

Pour participer au concours, les lycéens et apprentis pourront concourir en individuel ou en groupe de 2 à 5 participants maximum par groupe (classe, club photo, copains...). Pour les groupes, le thème sera illustré par un reportage photos.

## Article 3 : Thème du concours

Thème de l'année : "Les constructions de la nature." Le cocon tissé par une chenille... Un insecte qui se prend malencontreusement dans la toile de l'épéire diadème... le nid d'une hirondelle, le fourreau du "porte bois"... Déniche et photographie les constructions (repères, cachettes, pièges...) de la nature. Les espèces animales rivalisent bien souvent d'ingéniosité, de trouvailles, et parfois d'efforts, de méthodologie et de rigueur... pour construire ce qui deviendra leur abri, leur repère, leur piège... Des terriers, des trous, des toiles... Du tissé, de l'empilé, du gratté... Quelques branches, des fibres, de la paille... L'un suspendu, l'autre posé... accroché... Pars à la recherche des constructions de la nature et photographie ces réalisations dans toutes leurs formes, leur architecture, leur matière... et leur originalité. La diversité est au rendez-vous ! Alors, sois curieux, créatif et inventif afin de surprendre le jury.

## Article 4 : Droits d'auteur

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photos et autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours (publicité, promotion, presse, affiche ou programme) et l'utilisation à des fins non commerciales pour une durée de trois ans par la Région Champagne-Ardenne. Le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) devra remplir un contrat de cession de droits. Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'abandon du droit à l'image des personnes pouvant figurer sur les photos (contre décharge) ainsi que des propriétaires des objets, biens mobiliers et immobiliers figurant sur les photos. Les cas échéant, les participants devront fournir à la Région une autorisation de ces derniers pour les exploitations précisées dans le présent règlement. En cas de contestation de la part d'un tiers, la responsabilité de la Région Champagne-Ardenne ne saurait être engagée. L'auteur d'une photographie primée s'engage à envoyer, sur demande de la Région Champagne-Ardenne, dans un délai de deux semaines à compter de la demande, l'original de la photo argentique ou le fichier informatique (en haute définition) de la photo numérique en vue d'une communication dans la presse et de la reproduction grand format du tirage pour la manifestation de remise des prix par exemple.

Dans le cas contraire, les lots correspondants ne seront pas remis au lauréat concerné.

## Article 5 : Déroulement du concours

Pour participer à ce concours, chaque participant (individuel ou groupe) doit envoyer les photographies dont il est l'auteur, illustrant le thème du concours, accompagnée(s) du bulletin de participation dûment complété et signé par le majeur ou son représentant légal pour les mineurs avec nom, prénom, adresse, téléphone.

Le bulletin de participation est également disponible sur simple demande à l'adresse suivante :

Région Champagne-Ardenne  
Direction de l'Aménagement du Territoire  
Concours photo  
5, rue de Jéricho

51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
ou sur le site internet de la Région Champagne-Ardenne :

[www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr) (rubrique Territoire et Environnement).

Tout envoi de photographies reçu sans bulletin de participation ne pourra être pris en compte dans le cadre de ce concours.

## Article 6 : Photographies

**Participation individuelle :** chaque participant devra faire parvenir au maximum 2 photographies couleur ou noir et blanc, argentiques ou numériques, sur tirage papier photo au format 13 x 18 cm sans marge, photo plein cadre non montée, non encadrée et non réalisée par montage numérique. Le candidat devra être l'auteur de la photo.

**Participation en groupe :** chaque groupe, de 2 à 5 élèves, devra faire parvenir une série de 5 à 8 photographies couleur ou noir et blanc, illustrant le thème de l'année, sur tirage papier photo au format 13 x 18 cm sans marge, photo plein cadre non montée, non encadrée et non réalisée par montage numérique.

Chaque photo devra impérativement comporter au dos écrit lisiblement sur une étiquette : la catégorie ("individuel" ou "groupe"), le nom et le prénom de l'auteur ou de la personne représentant le groupe, le titre de la photo et la série pour les groupes (identique à celui inscrit sur le bulletin de participation), le sens dans lequel regarder la photo (haut-bas) et le numéro de la photo si elle s'inscrit dans une série (uniquement pour les groupes).

Chaque photo ou reportage photo devra être accompagné d'un texte indiquant le lieu de prise de vue de la ou des photos, les raisons du choix de la ou des photos, et la mention de l'encadrement ou pas du projet par un adulte/enseignant.

Toute œuvre non conforme à ces données sera hors concours.

**Les photographies ne seront pas retournées à leur auteur à l'issue du concours.**

## Article 7 : Date limite de participation

La date limite de réception des clichés pour la participation au concours, cachet de la poste faisant foi, est fixée au 24 juin 2011 à 18 heures. Ils pourront également être déposés à la Région contre récépissé avant cette date.

## Article 8 : Jury

Une présélection des photographies sera effectuée par la Région Champagne-Ardenne. Les photographies sélectionnées seront présentées à un jury officiel présidé par le Président du Conseil régional ou son représentant et composé :

- d'un photographe,
- d'un naturaliste,
- du rectorat,
- de l'association AFPAN l'Or Vert,
- de la Fédération des clubs "connaître et protéger la nature",
- du Président du CESR ou son représentant,
- du vice-président en charge du développement durable,
- de la vice-présidente en charge des lycées et de l'apprentissage,
- du président de la commission "Territoires, Aménagement de l'espace, Agriculture, Forêt, Développement durable, Tourisme".

**Le jury désignera, parmi les photographies présentées pour la catégorie "individuel", les 5 photographies gagnantes et un prix "coup de cœur".**

Il désignera, pour la catégorie "groupe", les 3 groupes gagnants.

Les photographies gagnantes seront déterminées selon les critères suivants :

- rapport au thème : photo illustrant au mieux le thème, message, pertinence des reportages photo,
- critères photographiques : cadrage, difficulté de prise de vue, esthétique, maîtrise technique...
- originalité et séduction.

## Article 9 : Définition des lots

Pour la catégorie individuelle :

- 1<sup>er</sup> prix : un ordinateur portable,
- 2<sup>e</sup> prix : un vélo,
- 3<sup>e</sup> prix : un appareil photo compact,
- 4<sup>e</sup> prix : un coffret cadeau "vol et vertige",
- 5<sup>e</sup> prix : un sac de voyage et une lampe frontale,
- Prix spécial "coup de cœur" : un équipement de randonnée,  
(composé d'une paire de chaussures et d'une veste en "gore tex").

Pour la catégorie groupe (pour chaque membre de l'équipe) :

- 1<sup>er</sup> prix : un net book,
- 2<sup>e</sup> prix : un appareil photo compact,
- 3<sup>e</sup> prix : un coffret aventure "air, terre, mer".

## Article 10 : Remise des prix et obtention des lots

Chaque lauréat sera informé, au plus tard, début octobre 2011.

La remise des prix aux lauréats se fera lors du festival international de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der en novembre 2011. Les lauréats indisponibles pourront se faire représenter par un tiers sur demande écrite ou venir chercher leur lot jusqu'au 31 mars 2012 au plus tard à la Région Champagne-Ardenne à Châlons-en-Champagne. Passé ce délai, les lots resteront la propriété de la Région Champagne-Ardenne.

## Article 11 : Validité des bulletins de participation

Il ne sera accepté qu'une seule participation (maximum 2 photos pour la catégorie "individuel", une série de 5 à 8 photos pour la catégorie "groupe") par lycéen ou apprenti (même nom, même adresse) pour le concours, soit en individuel, soit en groupe. En cas de participation multiple, un seul envoi sera pris en compte.

Les bulletins de participation raturés, surchargés, incomplets, illisibles et/ou expédiés après la date de clôture seront considérés comme nuls.

## Article 12 : Promotion du concours

Du seul fait de sa participation au concours, chaque participant autorise par avance la Région Champagne-Ardenne à utiliser son nom pour toute opération de promotion liée au concours, dans la limite d'un an à compter de la date limite de participation au concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

## Article 13 : Responsabilité

La Région Champagne-Ardenne ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, ce concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de modifier si nécessaire les prix des lauréats. Les lots gagnés ne pourront être échangés ni contre d'autres lots, ni contre leur valeur monétaire.

## Article 14 : Application du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Les décisions du jury sont sans appel.

La Région Champagne-Ardenne prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur.

## Article 15 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Durand, Huissier de justice, 7 quai Barbat, 51000 Châlons-en-Champagne.

Il est envoyé gratuitement sur demande écrite à l'adresse suivante :

Région Champagne-Ardenne  
Direction de l'Aménagement du Territoire  
Concours photo  
5, rue de Jéricho  
51037 Châlons-en-Champagne Cedex